



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL32-DE

Date de la convocation  
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/32

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs GALINIE, PEYRONIE; Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

de service, Considérant la nécessité de faire évoluer l'organisation en fonction des nécessités

Vu l'avis du Comité Technique,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE :

1°) - La modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

- 7 postes d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 7 postes d'Adjoint technique, à temps complet (dont 1 au 15.10.18)

- 1 poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe par transformation d'1 poste d'Adjoint technique, à temps non complet (au 17.04.18)

2°) - La modification de la quotité d'un poste, à la demande d'un agent, de 33 heures à 28,50 heures, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,

3°) - Le changement de filière d'un poste de catégorie C de la filière technique à la filière police municipale,

4°) - La création d' 1 poste dans le cadre d'emploi de technicien, sur les fonctions de directeur adjoint des Services Techniques,

5°) - L'évolution d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> Classe vers le cadre d'emploi d'ingénieur, poste d'agent non titulaire

*Adopté à l'unanimité*



Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 27 juin 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental